

Pierre DHARRÉVILLE
Député des Bouches du Rhône

Madame Laurence BOONE
Ministre chargée des Affaires Européennes
Hôtel du Quai d'Orsay
37 Quai d'Orsay
75007 PARIS

Objet : Vincenzo Vecchi

Martigues, le 24 octobre 2022

Madame la ministre,

Le 7 octobre dernier, vous avez déclaré dans le quotidien *La Repubblica* à propos du nouveau gouvernement italien : « Nous serons très vigilants sur le respect des valeurs et des règles de l'Etat de droit. » Pourtant, l'un des premiers gestes que notre pays pourrait être amené à produire à son égard risque d'être l'exécution d'un mandat d'arrêt européen lancé à l'encontre de Monsieur Vincenzo Vecchi, ressortissant italien résidant en France et condamné à douze ans de prison pour avoir été identifié comme l'un des participants à la manifestation de Gênes en 2001, de sinistre mémoire, et incriminé au titre du « concours moral » qu'il aurait apporté de par sa simple présence à des « dévastations et pillages » sur le fondement du Code Rocco, une loi structurante de l'Etat mussolinien datant de 1930, réactivée pour l'occasion. Reconnaissez que ce serait, compte tenu des craintes que vous avez émises à juste titre et qui ont suscité des réactions outrées de la part de la Première ministre italienne, un geste d'encouragement dramatiquement malvenu.

En effet, la cour de cassation d'Angers, réunie le 11 octobre dernier suite au pourvoi formé par le procureur de la République, a mis son jugement en délibéré jusqu'au 29 novembre. A deux reprises, des juridictions françaises ont pourtant refusé l'exécution de ce mandat d'arrêt. Or, les délits ne sont pas constitués et les condamnations hors de toute proportion. Notre pays produira-t-il ce geste dont la coloration politique ne saurait vous échapper ?

Saisie par la Cour de cassation, la Cour de justice de l'union européenne a émis un avis concluant à la remise de Monsieur Vincenzo Vecchi par les autorités françaises aux autorités italiennes sur le fondement du renforcement de la coopération judiciaire européenne. Cet avis ne peut qu'interroger tant il vient mettre en cause le principe de double incrimination et le droit souverain de tout Etat lorsqu'il est invité à se rendre solidaire d'une décision de justice de répondre au regard de son propre droit. Je souhaiterais connaître vos intentions à ce propos cet avis, qui pourrait entraîner à l'échelle de toute l'Union européenne des conséquences problématiques, soulève des questions politiques.

Veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de ma considération.



Pierre DHARRÉVILLE
Député des Bouches du Rhône